

## Bilan 2024 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

### RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

### POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la municipalité de

**NAPIERVILLE**

Code géographique : 68030

Région administrative : Montérégie (16)

Complété par

**Diego Pulido**

le

29 mai 2025

## Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

### Mesures et recommandations

#### Précision des données de l'audit de l'AWWA

Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement.	<b>Action réalisée.</b>
--	-------------------------

#### Réglementation municipale

Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQEEP. <b>Cette action devait être réalisée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2021.</b>	<b>Action réalisée.</b>
Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau. <b>Cette action devait être réalisée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2023.</b>	<b>Requis au 1er septembre 2025.</b>

#### Contrôle actif des pertes d'eau

Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2023. Réaliser 50% des travaux d'ici le 1er septembre 2025.	Action non requise puisqu'il n'y a pas de fuites et débordements constatés aux réservoirs.
Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>Cette action doit être réalisée au 1er septembre 2026.</b>
Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>Cette action doit être réalisée au 1er septembre 2026.</b>
Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	Action non requise.
Depuis le bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), dans un délai de 2 ans.	Action non requise.
Si cela est rentable, mettre en place des SRP, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2026.	Action non requise.

#### Sensibilisation des citoyens

Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2024, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>Cette action est facultative.</b> <b>La municipalité a réalisé 4 actions au bilan 2024.</b>
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2024, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>Cette action est facultative.</b> <b>La municipalité a réalisé 8 actions au bilan 2024.</b>

#### Installation de compteurs d'eau

Étant donné que la valeur d'au moins un des indicateurs de performance dépasse l'objectif, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et municipaux) et d'un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel est requise d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	Secteur résidentiel <b>Aucun avancement, requis au 1 septembre 2025.</b>
	Secteur non résidentiel <b>Installation progressive, requis au 1 septembre 2025.</b>
Relever les compteurs d'eau annuellement.	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.

#### Commentaires généraux

--

# Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

## Audit de l'eau

Indicateurs de performance par réseau de distribution

### Résultats pour le réseau 1 : Napierville

Indice de fuites dans les infrastructures :

Résultat de validité des données :

Pression moyenne du réseau :

### Résultat 2024

5,8

55

39 mètres d'eau

### Objectif 2024

≤ 3,0

≥ 50

L'objectif de pertes d'eau de ce réseau n'est pas atteint. Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de contrôle actif des fuites sur 200 % de sa longueur équivalente et d'écouter un échantillon de robinets d'arrêt accessibles.

### Résultats pour l'ensemble de la municipalité

Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :

Consommation résidentielle estimée :

Quantité d'eau distribuée :

### Résultat 2024

5,8

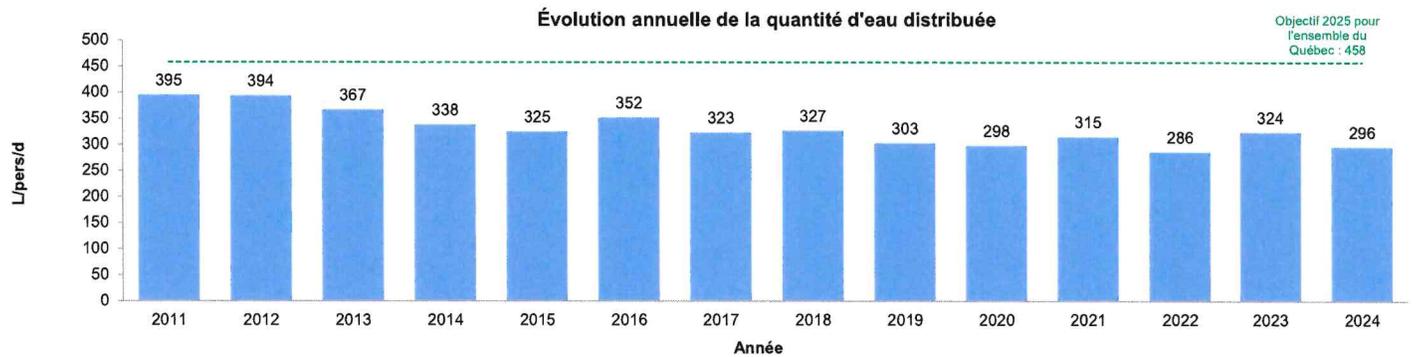
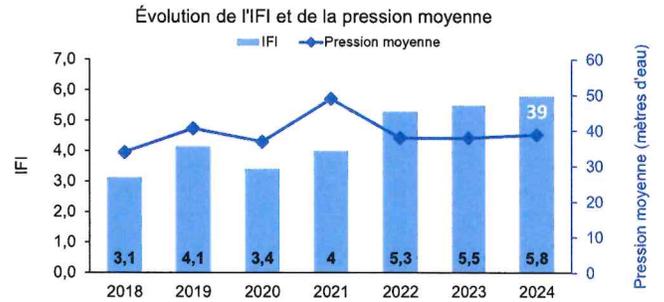
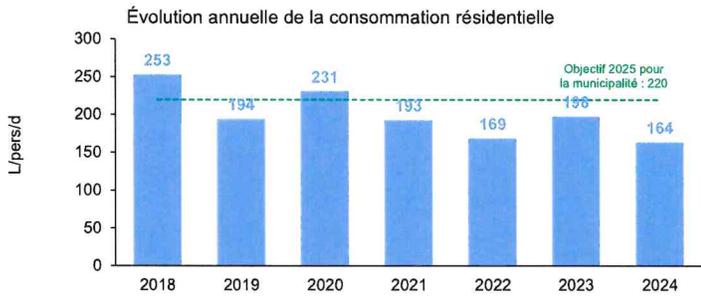
164 L/pers/d

296 L/pers/d

### Objectif 2024

≤ 3,0

≤ 220 L/pers/d



### Potentiel d'économie d'eau potable

Potentiel d'économie : L'atteinte des objectifs de la SQEEP sur l'ensemble des réseaux de la municipalité permettrait d'économiser 82,072 ML d'eau annuellement. À titre comparatif, ce volume représente la consommation annuelle de 1 022 canadiens moyens.

Les données des bilans antérieurs et de l'ensemble du Québec sont également disponibles sur le site de la SQEEP : [Cartographie, bases de données et rapport annuel](#)

# Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

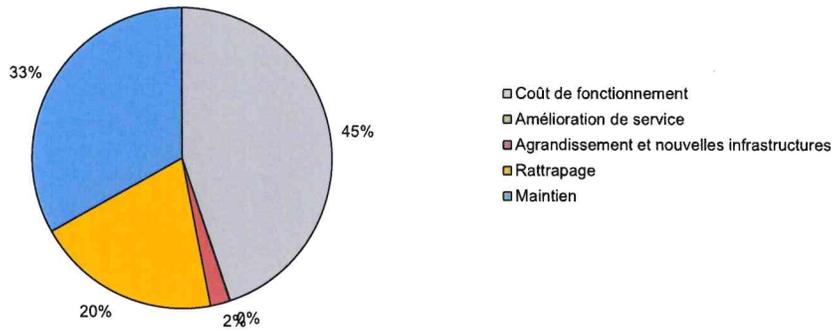
## COÛT

### SECTION 5 - COÛT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

#### 5.1 Coût des services d'eau

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire
Coût de fonctionnement	2,45 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	1,81 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	1,09 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,00 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	0,11 \$/m <sup>3</sup>
Coût des services d'eau	5,46 \$/m <sup>3</sup>

Répartition des composantes du coût des services d'eau

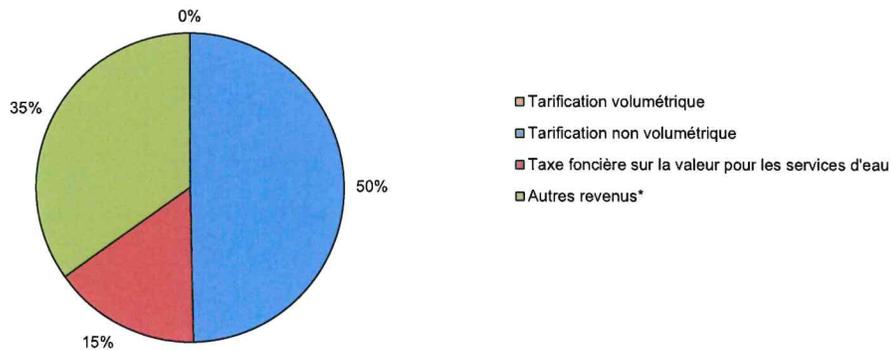


#### 5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires
Tarification volumétrique	0,00 \$/m <sup>3</sup>
Tarification non volumétrique	1,22 \$/m <sup>3</sup>
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	0,38 \$/m <sup>3</sup>
Autres revenus*	0,85 \$/m <sup>3</sup>
Revenus affectés aux services d'eau	2,45 \$/m <sup>3</sup>

\* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau



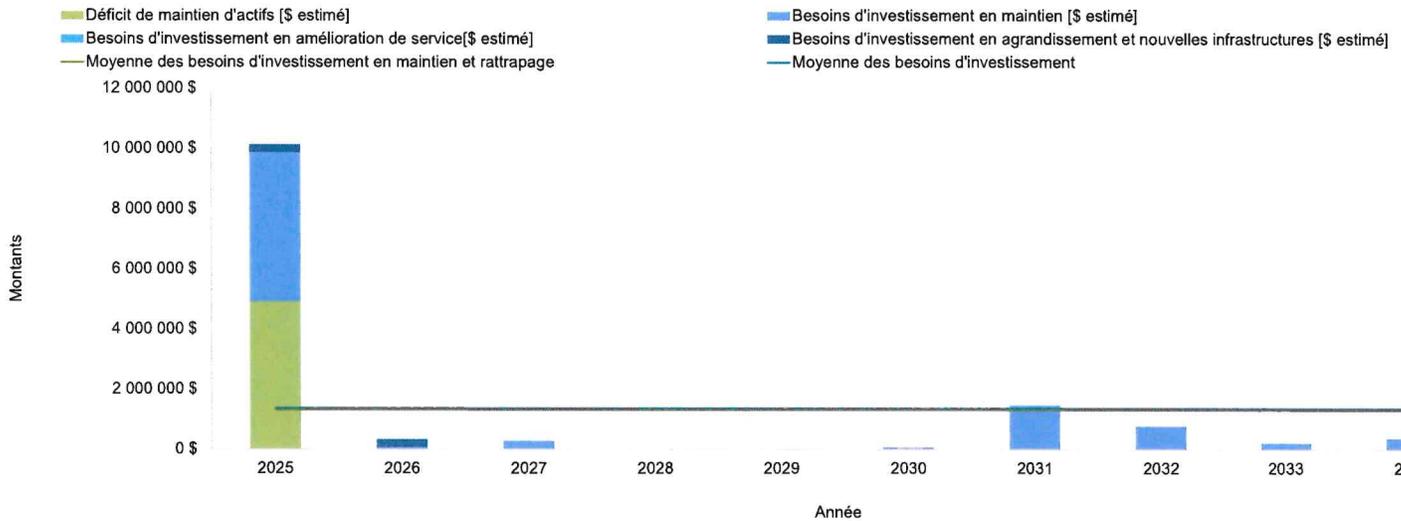
## Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

### SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

#### 6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

	Maintien	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2025	4 935 815 \$	4 919 562 \$	18 360 \$	257 550 \$	10 131 287 \$
2026	62 976 \$		0 \$	262 701 \$	325 677 \$
2027	278 725 \$		0 \$	0 \$	278 725 \$
2028	1 812 \$		0 \$	0 \$	1 812 \$
2029	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
2030	81 338 \$		0 \$	0 \$	81 338 \$
2031	1 474 057 \$		0 \$	0 \$	1 474 057 \$
2032	777 074 \$		0 \$	0 \$	777 074 \$
2033	217 815 \$		0 \$	0 \$	217 815 \$
2034	368 541 \$		0 \$	0 \$	368 541 \$
<b>Total</b>	<b>8 198 152 \$</b>	<b>4 919 562 \$</b>	<b>18 360 \$</b>	<b>520 251 \$</b>	<b>13 656 325 \$</b>

#### 6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau



Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : [Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP](#)  
 Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : [Site web de la SQEEP](#)